



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/XI/31  
5 décembre 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion

Hyderabad, Inde, 8-19 octobre 2012

Point 14.2 de l'ordre du jour

### DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA ONZIÈME RÉUNION

#### *XI/31. Administration de la Convention et budget du programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014*

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* la décision X/45 de la dixième réunion de la Conférence des Parties,

1. *Exprime* sa reconnaissance au Canada en tant que pays hôte pour son appui considérable au Secrétariat et *accueille avec satisfaction* la contribution annuelle à ce jour de 1 126 162 \$US, qui sera majorée de 2 pour cent par an, du pays hôte et de la province du Québec pour le fonctionnement du Secrétariat, dont 83,5 pour cent ont été alloués par an afin de compenser les contributions des Parties à la Convention pour l'exercice biennal 2013-2014;<sup>1</sup>

2. *Décide* que les fonds d'affectation spéciale (BY, BE, BZ VB) pour la Convention seront prolongés de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, et prie le Secrétaire exécutif du PNUE d'obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour cette extension ;

3. *Approuve* un programme et budget de base (BY) de 12 994 100 \$ pour l'année 2013 et de 13 580 800 \$ pour l'année 2014 aux fins énumérées dans les tableaux 1 a) et 1 b) ci-dessous;

4. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de 2013 et 2014, comme indiqué dans le tableau 6 ci-après;

5. *Approuve* le tableau des effectifs du Secrétariat pour le programme et budget figurant dans le tableau 2 ci-après;

6. *Convient*, sauf indication contraire dans le tableau des effectifs, de répartir les frais des services du Secrétariat entre ceux qui sont communs à la Convention sur la diversité biologique et au

<sup>1</sup> En attente de l'approbation de l'accord du pays hôte.

/...

Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques selon la formule 85/15 pour l'exercice biennal 2013-2014;

7. *Réaffirme* une réserve de trésorerie à un niveau de 5 pour cent des dépenses du budget du programme de base (fonds d'affectation spéciale BY), y compris les dépenses d'appui aux programmes;

8. *Autorise* le Secrétaire exécutif à prendre des engagements à hauteur du budget approuvé, tirant sur les ressources de trésorerie disponibles, y compris les soldes non dépensés, les contributions d'exercices antérieurs et les revenus divers;

9. *Autorise* le Secrétaire exécutif à transférer des ressources des programmes entre chacune des principales lignes de crédit visée au tableau 1 ci-dessous à hauteur maximale de 15 % du budget-programme total, sous réserve qu'une limite additionnelle d'un maximum de 25 % de chacune de ces lignes s'applique ;

10. *Invite* toutes les Parties à la Convention à prendre note du fait que les contributions au budget-programme de base (BY) sont exigibles le 1<sup>er</sup> janvier de l'année pour laquelle ces contributions ont été budgétisées, et à les payer promptement, et exhorte les Parties à même de le faire, à verser avant le 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour l'année civile 2013 et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour l'année civile 2014, les contributions visées au tableau 6 (barème des quotes-parts) ci-dessous et, à cet égard, prie le Secrétaire exécutif de notifier les Parties du montant de leurs contributions aussi tôt que possible durant l'année qui précède l'année pour laquelle les contributions sont exigibles;

11. *Prend note avec préoccupation* que plusieurs Parties n'ont pas versé leurs contributions au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour 2011 et les années antérieures;

12. *Exhorte* les Parties qui n'ont pas encore versé leurs contributions au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour 2011 et les années antérieures à le faire sans tarder et prie le Secrétaire exécutif de publier et d'actualiser à intervalles réguliers les informations sur l'état des contributions aux Fonds d'affectation spéciale de la Convention (BY, BE, BZ et VB);

13. *Décide* que dans le cas des contributions exigibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les Parties dont les contributions accusent un arriéré de deux (2) ans ou plus ne seront pas admises à siéger au Bureau de la Conférence des Parties; cela s'appliquera uniquement aux Parties qui ne figurent pas au nombre des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement;

14. *Autorise* le Secrétaire exécutif à conclure des arrangements sur un « calendrier de paiements » avec les Parties dont les contributions accusent un arriéré de deux ans ou plus, afin de liquider l'encours total de leurs arriérés dans un délai de six ans, en fonction de leur situation financière et de verser les futures contributions à la date prévue, et prie le Secrétaire exécutif de faire rapport sur l'application de ces arrangements à la prochaine réunion du Bureau et à la Conférence des Parties;

15. *Décide* qu'une Partie bénéficiant de l'arrangement prévu au paragraphe 14 ci-dessus et qui respecte les dispositions de cet arrangement dans leur intégralité ne sera pas concernée par les dispositions du paragraphe 13 ci-dessus;

16. *Prie* le Secrétaire exécutif et *invite* le président de la Conférence des Parties à aviser, par le biais d'une lettre signée conjointement, les Parties dont les contributions accusent des arriérés et à les inviter à prendre sans tarder les mesures qui s'imposent;

17. *Prend note* des estimations de financement du :

a) Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BE) pour les contributions volontaires additionnelles à l'appui des activités approuvées pour l'exercice biennal 2013-2014 comme précisé par le Secrétaire exécutif et incluses dans le tableau 3 ci-dessous;

b) Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BZ) pour faciliter la participation des pays en développement Parties, tout particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi que les Parties à économie en transition, pour l'exercice biennal 2013-2014 comme précisé par le Secrétaire exécutif et figurant dans le tableau 4 ci-dessous,

et *prie instamment* les Parties de verser des contributions à ces fonds et au Fonds d'affectation spéciale VB pour la participation des communautés autochtones et locales aux activités de la Convention (voir le tableau 5 ci-dessous);

18. *Invite* les États non parties à la Convention, ainsi que les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources, à verser des contributions aux fonds d'affectation spéciale appropriés de la Convention;

19. *Réaffirme* l'importance d'une participation pleine et active des Parties pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les Parties à économie en transition, aux activités de la Conférence des Parties à la Convention et *prie* le Secrétariat de rappeler aux Parties la nécessité de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BZ) six mois au moins avant les réunions ordinaires de la Conférence des Parties, en fonction des besoins financiers, et *exhorte* les Parties à même de le faire à veiller à ce que leurs contributions soient versées trois mois au moins avant la réunion de la Conférence des Parties;

20. *Prend note* de la demande adressée par la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena à la Conférence des Parties, dans le paragraphe 20 de la décision BS-VI/7, « d'envisager la possibilité de fusionner le Fonds de contributions volontaires BI, qui facilite la participation des Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, avec le Fonds de contributions volontaires BZ, qui facilite la participation des Parties aux travaux de la Convention, en tenant compte des conseils fournis par le Secrétaire exécutif et le Directeur exécutif du PNUE »;

21. *Prie* le Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur les éventuelles incidences pour le budget de la Convention découlant de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya et l'application de son article 28 (3) et de présenter ce rapport à la troisième réunion du CIPN, à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole et à la douzième réunion de la Conférence des Parties;

22. *Accueille avec satisfaction* les informations fournies par le Secrétaire exécutif sur les indicateurs de mesure de l'exécution et de la performance fournis à l'annexe II de la décision X/45 et prie le Secrétaire exécutif de continuer de rendre compte sur ces indicateurs et de proposer d'éventuelles améliorations à la CdP-12 visant à promouvoir une gestion et une budgétisation axées sur les résultats, nonobstant le besoin permanent d'un budget-programme;

23. *Prie* le Secrétaire exécutif d'établir et de soumettre un budget pour les services de secrétariat et le programme de travail de l'exercice biennal 2015-2016, aux fins de son examen par la Conférence des Parties à sa douzième réunion, et de fournir cinq options de rechange pratiques et rigoureuses au budget-programme de base BY fondées sur les scénarios suivants :

a) Une évaluation du taux de croissance nécessaire pour le budget-programme de base (fonds d'affectation spéciale BY);

b) Augmentation nominale du budget de base (Fonds BY) de 7,5 pour cent par rapport au niveau 2013-2014;

c) Augmentation du budget-programme de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour atteindre un montant représentant une hausse nominale de 7,5 pour cent du total combiné du Fonds BY et de tout coût distinct au titre du Protocole de Nagoya, par rapport au montant total du Fonds BY pour 2013-2014;

d) Maintien du budget-programme de base (Fonds BY) au niveau de 2013-2014 en termes nominaux;

e) Établissement d'un budget-programme de base (Fonds BY) pour 2015-2016 qui maintient le total combiné du Fonds BY et de tout coût distinct au titre du Protocole de Nagoya au même montant total nominal que le Fonds BY pour 2013-2014;

24. *Prie* le Secrétaire exécutif de chercher à améliorer davantage les efficacités opérationnelles pour l'exercice biennal 2013-2014 et l'organisation de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya et de présenter un rapport sur la question à la douzième réunion de la Conférence des Parties et à la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya;

25. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif d'entreprendre un examen fonctionnel approfondi du Secrétariat, en consultation avec le Directeur exécutif du PNUE, en vue de mettre à jour sa structure et le classement des postes pour refléter l'importance accordée par le Plan stratégique à la mise en œuvre par les Parties, et de présenter un rapport en la matière à la douzième réunion de la Conférence des Parties;

26. *Rappelle* le paragraphe 10 de la décision III/24, et prie plutôt le Secrétaire exécutif de préparer et de soumettre aux Parties un rapport sur l'administration de la Convention, y compris sur des questions telles que les listes de personnel, l'état des contributions, les progrès en matière de mise en œuvre du programme de travail et les dépenses financières, tous les six mois;

27. *Note* avec préoccupation et regret que le budget-programme de base (BY) ne contient pas de ressources suffisantes pour financer les cinq réunions prioritaires intersessions identifiées par les Parties pour l'exercice biennal 2013-2014, ce qui signifie que les réunions au titre du CIPN-3 et de l'article 8 j) dépendent d'un généreux financement volontaire qui n'est pas toujours aussi prévisible que le budget-programme de base, et *décide* par conséquent que l'allocation de fonds émanant du fonds de contributions volontaires (BE) pour les réunions intersessions identifiées comme étant des priorités par les Parties ne devrait pas devenir une pratique habituelle dans les budgets futurs;

28. *Se réjouit* de l'offre généreuse de financer une réunion intersessions au titre du CIPN-3 par le gouvernement du Japon, et des offres généreuses de financer une réunion au titre de l'article 8 j) en 2013 faites par les gouvernements du Danemark, de la Finlande, de l'Inde, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suisse et par le Groupe africain;

29. *Invite* le Secrétaire exécutif à garder à l'esprit le besoin d'une révision périodique de la classification des postes du personnel, assujettie au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies et dans les limites des postes disponibles découlant des décisions en matière de dotation figurant au tableau 2, y compris le reclassement, compte tenu de l'évaluation fonctionnelle du paragraphe 25

accordant la priorité dans l'entreprise de la révision au poste de production des rapports nationaux et ce, en temps opportun.

Tableau 1a

*Budget du Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique pour la période biennale 2013-2014*

<b>Dépenses</b>		2013	2014	<i>TOTAL</i>
		(milliers de \$US)	(milliers de \$US)	(milliers de \$US)
<b>I</b>	<b>Programmes</b>			
	Bureau du Secrétaire exécutif	1 193,6	1 275,7	2 469,3
	Questions scientifiques, techniques et technologiques	2 509,7	2 549,7	5 059,4
	Questions sociales, économiques et juridiques	2 059,8	2 099,8	4 159,5
	Communication et grands groupes	1 591,0	1 622,5	3 213,5
	Application et appui technique	1 158,9	1 522,3	2 681,2
	Gestion des ressources et services de conférence	2 910,2	2 948,5	5 858,6
	<b>Total partiel (I)</b>	11 423,1	12 018,4	23 441,5
<b>II</b>	<b>Coûts d'appui au programme 13%</b>	1 485,0	1 562,4	3 047,4
	<b>TOTAL GLOBAL (I + II)</b>	12 908,1	13 580,8	26 488,9
<b>III</b>	<b>Réserve du fonds de roulement</b>	86,0		86,0
	<b>TOTAL GLOBAL (I + II + III+IV)</b>	12 994,1	13 580,8	26 574,9
	<i>Moins la contribution du pays hôte</i> <sup>2</sup>	959,2	978,3	1 937,5
	<i>Moins les économies des années précédentes</i>	300,0	300,0	600,0
	<b>TOTAL NET (montant à répartir entre les Parties)</b>	11 735,0	12 302,4	24 037,4

<sup>2</sup> En attendant l'approbation de l'accord du pays hôte

Tableau 1b

*Budget biennal du Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique 2013-2014  
(par objet de dépense)*

Dépenses	2013 (milliers de \$US)	2014 (milliers de \$US)	TOTAL (milliers de \$US)
A. Dépenses de personnel <sup>3</sup>	8 213,0	8 389,9	16 602,9
B. Réunions du Bureau	130,0	190,0	320,0
C. Voyages en mission	410,0	410,0	820,0
D. Consultants/sous-traitance	100,0	100,0	200,0
E. Réunions <sup>4,5, 6, 7</sup>	950,0	1 290,0	2 240,0
F. Matériel de sensibilisation du public	90,0	90,0	180,0
G. Assistance temporaire/heures supplémentaires	100,0	100,0	200,0
H. Loyer et coûts connexes <sup>8</sup>	982,6	1 000,9	1 983,6
I. Dépenses générales d'exploitation	447,5	447,5	895,1
<b>Total partiel (I)</b>	<b>11 423,1</b>	<b>12 018,4</b>	<b>23 441,5</b>
<b>II Coûts d'appui au programme 13%</b>	<b>1 485,0</b>	<b>1 562,4</b>	<b>3 047,4</b>
<b>TOTAL GLOBAL (I + II)</b>	<b>12 908,1</b>	<b>13 580,8</b>	<b>26 488,9</b>
<b>III Réserve du fonds de roulement</b>	<b>86,0</b>		<b>86,0</b>
<b>TOTAL GLOBAL (I + II + III)</b>	<b>12 994,1</b>	<b>13 580,8</b>	<b>26 574,9</b>
<i>Moins la contribution du pays hôte</i>	<i>959,2</i>	<i>978,3</i>	<i>1 937,5</i>
<i>Moins les économies des années précédentes</i>	<i>300,0</i>	<i>300,0</i>	<i>600,0</i>
<b>TOTAL NET (montant à répartir entre les Parties)</b>	<b>11 735,0</b>	<b>12 302,4</b>	<b>24 037,4</b>

<sup>3</sup> dont 85 pour cent d'un poste P5; d'un poste P4; de 3 postes P3 et de 2 postes GS partagés avec le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et 50 pour cent d'un poste P4 partagé avec le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

<sup>4</sup> Huitième réunion du Groupe de travail spécial sur l'article 8j) financée par le Groupe africain (50 000 \$US), le Danemark (50 000 \$US), la Finlande (50 000 \$US), l'Inde (90 000 \$US), la Norvège (50 000 \$US), la République de Corée (50 000 \$US), la Suède (100 000 \$US) en tant que réunion consécutive (340 000 \$US)

<sup>5</sup> Troisième réunion du Comité spécial intergouvernemental sur le Protocole de Nagoya financée par le Japon en tant que réunion indépendante (450 000 \$US)

<sup>6</sup> Les réunions prioritaires seront financées par le budget de base :

- Dix-septième et dix-huitième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Cinquième réunion du Groupe de travail spécial sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique
- Douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention
- Première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya

<sup>7</sup> Budget de la COP-11 réparti sur les deux années de la période biennale

<sup>8</sup> Partagés à un taux de 85/15 avec les dépenses générales d'exploitation du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Tableau 2

**Dotation du Secrétariat en personnel sur le budget de base (Fonds BY) pour la période biennale 2013-2014**

	2013	2014
<b>A</b>		
<b>Catégorie professionnelle et catégories supérieures</b>		
SGA	1	1
D-1	4	4
P-5	4	4
P-4 <sup>9</sup>	14,5	14,5
P-3	8	8
P-2	1	1
<b>Total catégorie professionnelle et catégories supérieures</b>	<b>32,5</b>	<b>32,5</b>
<b>B. Total catégorie des services généraux</b>	<b>27,0</b>	<b>27,0</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>59,5</b>	<b>59,5</b>

<sup>9</sup> 50 pour cent d'un P-4 partagé avec le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Tableau 3

**BESOINS EN RESSOURCES DU FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (BE) À L’APPUI DES ACTIVITÉS APPROUVÉES POUR L’EXERCICE BIENNAL 2013-2014 (en milliers de dollars américains)**

<i>I. Description</i>	<b>2013-2014</b>
<b>1. Réunions/Ateliers</b>	
<b><i>Questions scientifiques, techniques et technologiques</i></b>	
Diversité biologique des eaux intérieures	100
Diversité biologique marine et côtière	320
Aires protégées	60
Utilisation durable	60
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	50
Suivi, indicateurs, 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	75
Santé et diversité biologique	60
Restauration des écosystèmes	60
Ateliers régionaux sur la diversité biologique des eaux intérieures	450
Ateliers régionaux sur la diversité biologique marine et côtière	880
Ateliers régionaux sur les changements climatiques	130
Ateliers régionaux sur les aires protégées	1 000
Ateliers sur les évaluations scientifiques	80
Ateliers régionaux sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	200
Ateliers régionaux sur les espèces exotiques envahissantes	180
Ateliers régionaux sur l’Initiative taxonomique mondiale	500
Ateliers régionaux sur la santé et la biodiversité	320
Ateliers régionaux sur l’utilisation durable	300
Ateliers régionaux sur la REDD+	460
Atelier sur l’étude de l’impact	70
Ateliers régionaux sur la restauration des écosystèmes	1 000
<b><i>Questions sociales, économiques et juridiques</i></b>	
Réunion d’experts sur les systèmes sui generis pour les connaissances traditionnelles	80
Réunions d’experts sur les indicateurs	240
Réunion d’experts sur les recommandations de l’Instance permanente sur les questions autochtones	70
Réunions d’experts sur les villes et la diversité biologique	
Ateliers régionaux sur l’économie, le commerce et les mesures d’incitation	450
Atelier régional sur les villes et la diversité biologique	75
Atelier régional sur la coopération Sud-Sud	60
Atelier sur le transfert de technologie	50
Ateliers régionaux sur le renforcement des capacités des communautés autochtones et locales	400
Ateliers régionaux et sous-régionaux sur le développement du tourisme relatif aux communautés autochtones et locales	200
<b><i>Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages</i></b>	
Réunion d’experts sur le Protocole de Nagoya	255
Ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités sur le régime international d’accès et de partage des avantages	480
<b><i>Mise en œuvre, appui technique, communication et grands groupes</i></b>	
Ateliers régionaux/sous-régionaux sur les SPANB	2000
Groupe d’experts sur la pauvreté et la biodiversité	60
Réunions d’experts sur l’entreprise et la biodiversité	160
Réunion du Comité consultatif informel sur le Centre d’échange	30
CESP – réunions du Comité consultatif provisoire	60
Ateliers régionaux sur les rapports nationaux	400
Atelier régional sur le Centre d’échange	70
Ateliers régionaux sur la mobilisation de ressources	150
CESP - Ateliers régionaux	560

/...

Atelier sur l'intégration des questions de parité des sexes	40
Réunions/ateliers sur l'élimination de la pauvreté	80
<b>2. Personnel*</b>	
Administrateur de programme (P-4) – Santé et biodiversité	403,9
Administrateur de programme (P-4) –Entreprise et biodiversité	403,9
Administrateur de programme (P-3) – Transfert de technologique	331,9
Administrateur de programme (P-3) – Questions de parité des sexes	400
Administrateur de programme adjoint (P-2) – Forêts	262,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) – Art. 8J	262,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) – REDD+	262,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) – Diversité biologique marine et côtière	262,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) – Suivi, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	262,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) – Accès et partage des avantages	262,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) – Mobilisation de ressources	262,5
Assistant (Programmes) (SG) - Suivi, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	144,3
Assistant (Programmes) (SG) - Diversité biologique marine et côtière	144,3
Assistant (Programmes) (SG) - Article 8j – Appui linguistique	144,3
<b>3. Voyages en mission</b>	
Diversité biologique marine et côtière	170
Agriculture / Biocarburants	0
Santé	50
Forêts	20
REDD+	140
Aires protégées	30
Changements climatiques	35
Utilisation durable	85
Evaluations scientifiques	40
Restauration des écosystèmes	30
Etudes de l'impact	25
Espèces exotiques envahissantes	40
Initiative taxonomique mondiale	60
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	40
SPANB	80
Accès et partage des avantages	120
Mesures d'incitation	20
Indicateurs	10
Transfert de technologie	20
Coopération Sud-Sud	15
Article 8j) et dispositions connexes	10
Diversité biologique et culturelle	20
Les villes et la biodiversité	15
Diversité biologique insulaire	15
Rapports nationaux	40
L'entreprise et la biodiversité	150
Prise en compte des questions d'égalité des sexes	20
Mobilisation de ressources	100
Mécanisme de financement	50
CESP	100
Elimination de la pauvreté	40
<b>4. Personnes ressources</b>	
<i>Personnel sous contrat de courte durée/assistance temporaire</i>	
Agriculture/Biocarburants	120

\* Financement annoncé par la Commission européenne pour 1 poste P-2 sur le Centre d'échange ABS en 2014. Financement annoncé par la Suisse et le Japon pour 1 poste P-3 sur le Centre d'échange ABS en 2014.

Santé	60
Eaux intérieures	120
Aires protégées	180
REDD+	10
Utilisation durable	20
Prise en compte des questions d'égalité des sexes	20
Elimination de la pauvreté	120
<i>Consultants:</i>	
Eaux intérieures	50
Diversité biologique marine et côtière	970
Agriculture/Biocarburants	50
Forêts	30
Suivi, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	430
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	80
Aires protégées	125
Santé	80
REDD+	110
Changements climatiques	65
Utilisation durable	80
Espèces exotiques envahissantes	80
Initiative taxonomique mondiale	20
Transfert de technologie	40
Economie, commerce et mesures d'incitation	30
Article 8j) and dispositions connexes	90
Diversité biologique et culturelle	37
Les villes et la biodiversité	10
Coopération Sud-Sud	20
Diversité biologique insulaire	255
Rapports nationaux	200
Elimination de la pauvreté	155
Centre d'échange	40
L'entreprise et la biodiversité	80
Mobilisation de ressources	430
CESP	350
<b>5. Publications/préparation des rapports/impression</b>	
Eaux intérieures	90
Diversité biologique marine et côtière	88
Aires protégées	725
Restauration des écosystèmes	60
Suivi, indicateurs et 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique **	460
Terres arides et subhumides	16
Changements climatiques	45
Utilisation durable	100
Santé	70
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	40
Espèces exotiques envahissantes	430
Initiative taxonomique mondiale	10
REDD+	75
Accès et partage des avantages	20
Mesures d'incitation	5
Transfert de technologie	10
Article 8j) et dispositions connexes	45
Diversité biologique et culturelle	95
Coopération Sud-Sud	20

---

\*\* Financement de 100 000 \$US annoncé par la CE pour la 4<sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

Diversité biologique insulaire	15
Agriculture/Biocarburants	25
L'entreprise et la biodiversité	60
Mobilisation de ressources	50
CESP - Matériels et activités d'éducation et de sensibilisation du public	200
Prise en compte des questions d'égalité des sexes	40
Elimination de la pauvreté	80
<b>6. Activités</b>	
Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique	520
Traduction du Centre d'échange dans les 6 langues officielles de l'ONU	100
CESP	220
Assistance technique - CNULCD	250
<b>Total partiel I</b>	<b>26 246,1</b>
<b>II. Coûts d'appui du programme (13%)</b>	<b>3 412,0</b>
<b>COÛT TOTAL (I + II)</b>	<b>29 658,1</b>

Tableau 4

**BESOINS EN RESSOURCES DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE CONTRIBUTIONS  
VOLONTAIRES (BZ) POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES PARTIES AUX TRAVAUX DE LA  
CONVENTION PENDANT L'EXERCICE BIENNAL  
2013-2014**

<i>Description</i>	<i>(en milliers de dollars US)</i>	
	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>I. Réunions</b>		
Douzième réunion de la Conférence des Parties		1 000,0
Réunions régionales en préparation de la Conférence des Parties (COP-12)		100,0
Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	600,0	600,0
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention		300,0
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes	300,0	
Comité intergouvernemental du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages	600,0	
Réunion des Parties au Protocole de Nagoya		600,0
<b>Total partiel I</b>	<b>1 500,0</b>	<b>2 600,0</b>
<b>II. Coûts d'appui du programme (13%)</b>	<b>195,0</b>	<b>338,0</b>
<b>COÛT TOTAL (I + II)</b>	<b>1 695,0</b>	<b>2 938,0</b>

Tableau 5

**INDICATION DES BESOINS EN RESSOURCES DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE (VB) POUR  
FACILITER LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES AUX  
TRAVAUX DE LA CONVENTION PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 2013-2014**

<i>Description</i>	<i>(en milliers de dollars US)</i>	
	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>I. Réunions</b>		
Appui des communautés autochtones et locales	200,0	300,0
<b>Total partiel I</b>	<b>200,0</b>	<b>300,0</b>
<b>II. Coûts d'appui du programme (13p. cent)</b>	<b>26,0</b>	<b>39,0</b>
<b>COÛT TOTAL (I + II)</b>	<b>226,0</b>	<b>339,0</b>

/...

Tableau 6

*Contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique pour l'exercice biennal 2013-2014*

Pays membre	Barème des quote-parts des N.U. pour 2012 (%)	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$US	Barème des quote-parts des N.U. pour 2012 (%)	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 \$US	Total des contributions 2013-2014 \$US
Afghanistan	0,004	0,005	587	0,004	0,005	615	1 202
Afrique du Sud	0,385	0,481	56 484	0,385	0,481	59 215	115 699
Albanie	0,010	0,013	1 467	0,010	0,013	1 538	3 005
Algérie	0,128	0,160	18 779	0,128	0,160	19 687	38 466
Allemagne	8,018	10,024	1 176 336	8,018	10,024	1 233 218	2 409 554
Angola	0,010	0,010	1 173	0,010	0,010	1 230	2 404
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Arabie saoudite	0,830	1,038	121 771	0,830	1,038	127 659	249 430
Argentine	0,287	0,359	42 106	0,287	0,359	44 142	86 249
Arménie	0,005	0,006	734	0,005	0,006	769	1 503
Australie	1,933	2,417	283 594	1,933	2,417	297 307	580 901
Autriche	0,851	1,064	124 852	0,851	1,064	130 889	255 741
Azerbaïdjan	0,015	0,019	2 201	0,015	0,019	2 307	4 508
Bahamas	0,018	0,023	2 641	0,018	0,023	2 769	5 409
Bahreïn	0,039	0,049	5 722	0,039	0,049	5 998	11 720
Bangladesh	0,010	0,010	1 173	0,010	0,010	1 230	2 404
Barbade	0,008	0,010	1 174	0,008	0,010	1 230	2 404
Belarus	0,042	0,053	6 162	0,042	0,053	6 460	12 622
Belgique	1,075	1,344	157 715	1,075	1,344	165 342	323 057
Belize	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Bénin	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Bhoutan	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Bolivie	0,007	0,009	1 027	0,007	0,009	1 077	2 104
Bosnie-Herzégovine	0,014	0,018	2 054	0,014	0,018	2 153	4 207
Botswana	0,018	0,023	2 641	0,018	0,023	2 769	5 409
Brésil	1,611	2,014	236 353	1,611	2,014	247 782	484 135
Brunei-Darussalam	0,028	0,035	4 108	0,028	0,035	4 307	8 415
Bulgarie	0,038	0,048	5 575	0,038	0,048	5 845	11 420
Burkina Faso	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Burundi	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Cambodge	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Cameroun	0,011	0,014	1 614	0,011	0,014	1 692	3 306
Canada	3,207	4,009	470 505	3,207	4,009	493 257	963 762
Cap-Vert	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Chili	0,236	0,295	34 624	0,236	0,295	36 298	70 922
Chine	3,189	3,987	467 864	3,189	3,987	490 488	958 352
Chypre	0,046	0,058	6 749	0,046	0,058	7 075	13 824
Colombie	0,144	0,180	21 127	0,144	0,180	22 148	43 275
Communauté européenne	2,500	2,500	293 375	2,500	2,500	307 561	600 936
Comores	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Congo	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Costa Rica	0,034	0,043	4 988	0,034	0,043	5 229	10 218
Côte d'Ivoire	0,010	0,013	1 467	0,010	0,013	1 538	3 005
Croatie	0,097	0,121	14 231	0,097	0,121	14 919	29 150
Cuba	0,071	0,089	10 417	0,071	0,089	10 920	21 337
Danemark	0,736	0,920	107 980	0,736	0,920	113 201	221 181
Djibouti	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Dominique	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Egypte	0,094	0,118	13 791	0,094	0,118	14 458	28 249

/...

Pays membre	Barème des quote-parts des N.U. pour 2012 (%)	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$US	Barème des quote-parts des N.U. pour 2012 (%)	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 \$US	Total des contributions 2013-2014 \$US
El Salvador	0,019	0,024	2 788	0,019	0,024	2 922	5 710
Émirats arabes unis	0,391	0,489	57 364	0,391	0,489	60 138	117 503
Equateur	0,040	0,050	5 868	0,040	0,050	6 152	12 021
Erythrée	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Espagne	3,177	3,972	466 104	3,177	3,972	488 642	954 746
Estonie	0,040	0,050	5 868	0,040	0,050	6 152	12 021
Ethiopie	0,008	0,010	1 174	0,008	0,010	1 230	2 404
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,009	1 027	0,007	0,009	1 077	2 104
Fédération de Russie	1,602	2,003	235 032	1,602	2,003	246 398	481 430
Fidji	0,004	0,005	587	0,004	0,005	615	1 202
Finlande	0,566	0,708	83 039	0,566	0,708	87 054	170 093
France	6,123	7,655	898 317	6,123	7,655	941 755	1 840 072
Gabon	0,014	0,018	2 054	0,014	0,018	2 153	4 207
Gambie	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Géorgie	0,006	0,008	880	0,006	0,008	923	1 803
Ghana	0,006	0,008	880	0,006	0,008	923	1 803
Grèce	0,691	0,864	101 378	0,691	0,864	106 280	207 658
Grenade	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Guatemala	0,028	0,035	4 108	0,028	0,035	4 307	8 415
Guinée	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Guinée équatoriale	0,008	0,010	1 174	0,008	0,010	1 230	2 404
Guinée-Bissau	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Guyana	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Haïti	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Honduras	0,008	0,010	1 174	0,008	0,010	1 230	2 404
Hongrie	0,291	0,364	42 693	0,291	0,364	44 758	87 451
Iles Cook	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Îles Marshall	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Îles Salomon	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Inde	0,534	0,668	78 344	0,534	0,668	82 133	160 477
Indonésie	0,238	0,298	34 917	0,238	0,298	36 606	71 523
Iran (République islamique d')	0,233	0,291	34 184	0,233	0,291	35 837	70 021
Iraq	0,020	0,025	2 934	0,020	0,025	3 076	6 010
Irlande	0,498	0,623	73 063	0,498	0,623	76 595	149 658
Islande	0,042	0,053	6 162	0,042	0,053	6 460	12 622
Israël	0,384	0,480	56 337	0,384	0,480	59 062	115 399
Italie	4,999	6,250	733 413	4,999	6,250	768 877	1 502 290
Jamaïque	0,014	0,018	2 054	0,014	0,018	2 153	4 207
Japon	12,530	15,665	1 838 300	12,530	15,665	1 927 192	3 765 492
Jordanie	0,014	0,018	2 054	0,014	0,018	2 153	4 207
Kazakhstan	0,076	0,095	11 150	0,076	0,095	11 689	22 839
Kenya	0,012	0,015	1 761	0,012	0,015	1 846	3 606
Kiribati	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Koweït	0,263	0,329	38 585	0,263	0,329	40 451	79 036
Kyrgyzistan	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Lesotho	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Lettonie	0,038	0,048	5 575	0,038	0,048	5 845	11 420
Liban	0,033	0,041	4 841	0,033	0,041	5 076	9 917
Libéria	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Libye	0,129	0,161	18 926	0,129	0,161	19 841	38 767
Liechtenstein	0,009	0,011	1 320	0,009	0,011	1 384	2 705
Lituanie	0,065	0,081	9 536	0,065	0,081	9 997	19 534

Pays membre	Barème des quote-parts des N.U. pour 2012 (%)	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$US	Barème des quote-parts des N.U. pour 2012 (%)	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 \$US	Total des contributions 2013-2014 \$US
Luxembourg	0,090	0,113	13 204	0,090	0,113	13 843	27 047
Madagascar	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Malaisie	0,253	0,316	37 118	0,253	0,316	38 913	76 031
Malawi	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Maldives	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Mali	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Malte	0,017	0,021	2 494	0,017	0,021	2 615	5 109
Maroc	0,058	0,073	8 509	0,058	0,073	8 921	17 430
Maurice	0,011	0,014	1 614	0,011	0,014	1 692	3 306
Mauritanie	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Mexique	2,356	2,945	345 653	2,356	2,945	362 367	708 021
Micronésie (Etats fédérés de)	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Monaco	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Mongolie	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Monténégro	0,004	0,005	587	0,004	0,005	615	1 202
Mozambique	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Myanmar	0,006	0,008	880	0,006	0,008	923	1 803
Namibie	0,008	0,010	1 174	0,008	0,010	1 230	2 404
Nauru	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Népal	0,006	0,008	880	0,006	0,008	923	1 803
Nicaragua	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Niger	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Nigéria	0,078	0,098	11 444	0,078	0,098	11 997	23 440
Nioué	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Norvège	0,871	1,089	127 786	0,871	1,089	133 965	261 751
Nouvelle-Zélande	0,273	0,341	40 052	0,273	0,341	41 989	82 041
Oman	0,086	0,108	12 617	0,086	0,108	13 227	25 845
Ouganda	0,006	0,008	880	0,006	0,008	923	1 803
Ouzbékistan	0,010	0,013	1 467	0,010	0,013	1 538	3 005
Pakistan	0,082	0,103	12 030	0,082	0,103	12 612	24 642
Palaos	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Panama	0,022	0,028	3 228	0,022	0,028	3 384	6 611
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Paraguay	0,007	0,009	1 027	0,007	0,009	1 077	2 104
Pays-Bas	1,855	2,319	272 151	1,855	2,319	285 311	557 461
Pérou	0,090	0,113	13 204	0,090	0,113	13 843	27 047
Philippines	0,090	0,113	13 204	0,090	0,113	13 843	27 047
Pologne	0,828	1,035	121 477	0,828	1,035	127 352	248 829
Portugal	0,511	0,639	74 970	0,511	0,639	78 595	153 565
Qatar	0,135	0,169	19 806	0,135	0,169	20 764	40 570
République arabe syrienne	0,025	0,031	3 668	0,025	0,031	3 845	7 513
République centrafricaine	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
République de Corée	2,260	2,825	331 569	2,260	2,825	347 602	679 171
République de Moldova	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
République démocratique du Congo	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
République démocratique populaire lao	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301

République dominicaine	0,042	0,053	6 162	0,042	0,053	6 460	12 622
République populaire démocratique de Corée	0,007	0,009	1 027	0,007	0,009	1 077	2 104
République tchèque	0,349	0,436	51 202	0,349	0,436	53 678	104 881
République-Unie de Tanzanie	0,008	0,010	1 174	0,008	0,010	1 230	2 404
Roumanie	0,177	0,221	25 968	0,177	0,221	27 224	53 192
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	6,604	8,256	968 885	6,604	8,256	1 015 736	1 984 621
Rwanda	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Saint -Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Sainte-Lucie	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Saint-Marin	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Samoa	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Sénégal	0,006	0,008	880	0,006	0,008	923	1 803
Serbie	0,037	0,046	5 428	0,037	0,046	5 691	11 119
Seychelles	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Sierra Leone	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Singapour	0,335	0,419	49 148	0,335	0,419	51 525	100 674
Slovaquie	0,142	0,178	20 833	0,142	0,178	21 840	42 674
Slovénie	0,103	0,129	15 111	0,103	0,129	15 842	30 953
Somalie	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Soudan	0,010	0,010	1 173	0,010	0,010	1 230	2 404
Sri Lanka	0,019	0,024	2 788	0,019	0,024	2 922	5 710
Suède	1,064	1,330	156 101	1,064	1,330	163 650	319 751
Suisse	1,130	1,413	165 784	1,130	1,413	173 801	339 585
Suriname	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Swaziland	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
Tadjikistan	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Tchad	0,002	0,003	293	0,002	0,003	308	601
Thaïlande	0,209	0,261	30 663	0,209	0,261	32 145	62 808
Timor-Leste	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Togo	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Tonga	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Trinité-et-Tobago	0,044	0,055	6 455	0,044	0,055	6 767	13 223
Tunisie	0,030	0,038	4 401	0,030	0,038	4 614	9 016
Turkménistan	0,026	0,033	3 815	0,026	0,033	3 999	7 813
Turquie	0,617	0,771	90 521	0,617	0,771	94 898	185 420
Tuvalu	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Ukraine	0,087	0,109	12 764	0,087	0,109	13 381	26 145
Uruguay	0,027	0,034	3 961	0,027	0,034	4 153	8 114
Vanuatu	0,001	0,001	147	0,001	0,001	154	301
Venezuela	0,314	0,393	46 068	0,314	0,393	48 295	94 363
Viet Nam	0,033	0,041	4 841	0,033	0,041	5 076	9 917
Yémen	0,010	0,010	1 173	0,010	0,010	1 230	2 404
Zambie	0,004	0,005	587	0,004	0,005	615	1 202
Zimbabwe	0,003	0,004	440	0,003	0,004	461	902
<b>TOTAL</b>	<b>80,495</b>	<b>100,000</b>	<b>11 734 993</b>	<b>80,495</b>	<b>100,000</b>	<b>12 302 446</b>	<b>24 037 439</b>

-----